

## C. Rapport d'activités

### I. MISSION ACCES AUX SOINS



*Groupe de travail A1 ;*

*Poursuivre la démarche d'accompagnement des médecins partant à la retraite*



*Groupe de travail A2 ;*

*Poursuivre les travaux sur les soins non programmés*



*Groupe de travail AP3 ;*

*Mener une réflexion et des travaux sur la prise en charge gériatrique et la fin de vie*

## 1. RECHERCHE DE MEDECIN TRAITANT

- **Action 01:** Maintenir le dispositif d'aide à la recherche de médecin traitant par le télésécrétariat, pour les patients en ALD et en élargissement aux patients C2S. [7500€ part variable]
  - **Indicateurs :**
    - Mise à jour de la liste anonymisée des médecins généralistes acceptant de nouveaux patients
    - Bilan du nombre des demandes traitées par le télésécrétariat - Source CPTS

La mise à jour du listing des médecins généralistes acceptant de nouveaux patients a été réalisée par Eva ZATTI – assistante administrative en janvier et août 2025.

Elle a contacté par téléphone l'ensemble des médecins généralistes de l'agglomération mulhousienne pour leur demander s'ils acceptaient des nouveaux patients et s'ils assuraient des visites à domicile.

Les derniers résultats sont les suivants :

MÉDECINS TRAITANTS	
Nombre de MG pouvant être MT à Mulhouse	60
Nombre de MG à Mulhouse acceptant des nouveaux patients en tant que MT	3
Nombre de MG à Mulhouse se déplaçant à domicile	2
Nombre de MG M2A pouvant être MT hors Mulhouse	97
Nombre de MG M2A hors Mulhouse acceptant des nouveaux patients en tant que MT	8
Nombre de MG M2A hors Mulhouse se déplaçant à domicile	5
Nombre total de MG pouvant être MT (Mulhouse et hors Mulhouse) en activité	157
Nombre total de MG (Mulhouse et hors Mulhouse) acceptant des nouveaux patients en tant que MT	11
Nombre total de MG (Mulhouse et hors Mulhouse) se déplaçant à domicile	7

La liste anonymisée des médecins généralistes de l'agglomération mulhousienne acceptant de nouveaux patients en tant que médecin traitant est présente en [annexe 1](#).

La CPTS Mulhouse Agglomération aide les patients de l'agglomération mulhousienne à trouver un médecin traitant grâce à un formulaire de demande figurant sur la page d'accueil de son site internet : <https://www.cpts-mulhouse-aggo.fr/formulaire-de-contact-de-demande-de-medecin-traitant/>.

Ce formulaire est à compléter par le patient (ou par un aidant du patient).

Les informations sont directement transmises au télésécrétariat « CADUCEE OFFICE », mis en place depuis le 09 novembre 2023, qui traite ces demandes en se référant au fichier des médecins généralistes acceptant encore de nouveaux patients en tant que médecin traitant, que la CPTS MA met à jour deux fois par an.

Le télésécrétariat opère également une permanence téléphonique de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

L'assistante administrative reçoit encore des appels de patients de l'agglomération mulhousienne qui sont à la recherche de médecin traitant : elle les redirige en indiquant le formulaire disponible sur notre site internet ou en donnant directement le numéro de téléphone du télésécrétariat.

Au 30 novembre 2025, ce télésecrétariat a traité 3 807 demandes (via le formulaire figurant sur la page d'accueil du site internet de la CPTS MA et les appels téléphoniques) et a réussi à orienter 3 327 patients de l'agglomération mulhousienne (dont 1 008 patients étant en ALD).

## 2. REDUCTION DU % DE PATIENTS ALD ET C2S SANS MT

- **Action 02 :** Réduction du % de patients sans médecin traitant pour les patients en ALD. [2500€ part variable]
- **Action 03 :** Réduction du % de patients sans médecin traitant pour les patients en C2S. [2500€ part variable]
  - **Indicateurs :**
    - Nombre de patients en ALD sans MT N+1 inférieur ou égal à N Source CPAM
    - Nombre de patients C2S sans MT N+1 inférieur ou égal à N Source CPAM

Ces indicateurs sont des indicateurs suivis par la CPAM.

## 3. ACCOMPAGNEMENT DES MEDECINS PARTANT A LA RETRAITE

- **Action 04 :** Poursuite de la démarche d'accompagnement des médecins partant à la retraite, communication aux médecins du territoire et réalisation d'au moins 1 accompagnement individualisé MG et spécialiste partant à la retraite. [5000€ part variable]
  - **Indicateurs :**
    - Action de communication réalisée
    - Supports créés
    - Bilan et synthèse des accompagnements réalisés
- **Groupe de travail A1**  
Interlocuteur CPTS MA : Thierry RESSEL

Au cours de l'année 2025, la CPTS Mulhouse Agglomération a poursuivi de manière structurée la démarche d'accompagnement des médecins partant à la retraite. Les membres du groupe (médecins actifs, retraités et professionnels paramédicaux) se sont réunis à plusieurs reprises pour définir les objectifs, structurer la méthodologie et concevoir un dispositif d'appui pour les praticiens concernés (*cf. comptes-rendus en annexes 2 à 6*). Ces travaux ont permis d'établir un cadre d'accompagnement progressif, allant de l'information initiale du médecin jusqu'au suivi du départ, avec une attention particulière portée à la continuité des soins pour la patientèle.

Dans cette dynamique, une boîte à outils dédiée a été conçue et mise à disposition des médecins sur le site internet de la CPTS MA. Elle regroupe l'ensemble des supports utiles pour préparer la cessation ou la transmission d'activité : check-lists administratives, modèles de courriers, outils d'information patientèle, trame d'entretien, fiches pratiques et éléments de communication. Afin de valoriser ce dispositif et d'assurer sa diffusion, un focus spécifique lui a été consacré dans la lettre d'information de

novembre 2025, permettant d'informer l'ensemble des professionnels du territoire de son existence et de son intérêt.

La mise en œuvre de l'accompagnement a toutefois été confrontée à certaines limites. La CPTS MA n'a pas pu disposer d'un fichier de repérage des futurs retraités, la CPAM n'ayant pas transmis de liste des médecins proches de la retraite, et l'Ordre des médecins, sollicité par courrier, n'a pas apporté de retour. L'identification des praticiens s'est donc faite par le bouche-à-oreille, via les réseaux professionnels du territoire. Les médecins recensés ont tous été contactés, mais seuls deux d'entre eux ont répondu favorablement à la proposition d'accompagnement. Ce constat souligne la nécessité de formaliser un processus de repérage et de contact pour les prochaines années, en renforçant la coordination avec les institutions concernées.

Deux accompagnements individualisés ont ainsi été menés, permettant de tester et d'ajuster le dispositif.

Le premier concernait un médecin généraliste, accompagné sur la planification de son départ, l'organisation de la continuité des soins au sein de la structure et les démarches administratives associées.

Le second concernait un médecin spécialiste, pour lequel l'accompagnement a porté plus particulièrement sur l'anticipation de la transmission du cabinet et la recherche d'un repreneur.

Dans les deux cas, la CPTS MA a proposé un entretien personnalisé, partagé des outils adaptés et apporté un soutien méthodologique. Les bilans de ces accompagnements permettent d'identifier des bonnes pratiques et des axes d'amélioration pour les prochaines interventions.

Afin d'améliorer la diffusion de l'information et toucher plus largement les praticiens concernés, la CPTS MA a envoyé un emailing à l'ensemble des médecins adhérents, incluant le lien direct vers la boîte à outils. Elle a également créé un flyer pour faire la promotion de cet accompagnement et diffuser plus largement dans les tiers-lieux fréquentés par les médecins. Cette action complétera la communication déjà engagée et vise à renforcer l'appropriation du dispositif par les professionnels du territoire.

L'**annexe 7** rassemble les comptes rendus du groupe de travail et la procédure d'accompagnement des médecins ainsi que les bilans des deux accompagnements menés.

La CPTS MA poursuivra ce chantier afin de transformer cette première expérimentation en un dispositif pérenne, structuré et reproductible.

#### 4. DEVELOPPEMENT DU SAS 68

- **Action 05** : Poursuivre la participation au développement du SAS 68 libéral sur le volet effectuation en formalisant l'intervention des IDEL, kinésithérapeutes, sage-femmes et du SMT.
  - **Indicateurs :**
    - Action de communication réalisée
    - Supports créés
    - Bilan et synthèse des accompagnements réalisés
- **Action 07** : Elaboration d'une campagne d'information portant sur l'identification et le fléchage vers les effecteurs de soins non programmés et les parcours d'accès directs aux soins à destination des professionnels de santé et du grand public dont l'objectif est d'optimiser la prise en charge des patients du territoire.

- **Indicateurs :**
  - Présentation du plan d'action formalisé (état des lieux, supports de communication, moyens de diffusion)
  - Bilan et analyse de l'action menée

➤ **Groupe de travail A2**

Interlocuteur CPTS MA : Frédéric TRYNISZEWSKI et Rachel CHAMPENIER

La CPTS Mulhouse Agglomération a poursuivi son action de promotion du Service d'Accès aux Soins en mettant l'accent cette année sur la participation des professionnels de santé non-médecin.

À cet effet un groupe pluriprofessionnels a actualisé les propositions de prise en charge en Soins Non Programmés (SNP) des masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre particulier de l'ouverture dans le Haut-Rhin de l'accès direct à cette profession. Les prises en charge de SNP identifiées pour une prise en charge en kinésithérapie sont la cervicalgie, la lombalgie, l'exacerbation de BPCO, les entorses de cheville et la bronchiolite. Les kinésithérapeutes de la CPTS Mulhouse Agglomération a proposé une inscription des kinésithérapeutes sur la plateforme nationale SAS afin qu'ils puissent déposer leurs disponibilités en SNP.

Une soirée à destination de tous les professionnels de santé non-médecins a eu lieu le 25 novembre 2025 pour présenter le Service d'Accès aux Soins du Haut Rhin et les possibilités d'y participer. Un public d'une vingtaine de personnes associant masseurs kinésithérapeutes, sage-femme et infirmiers était présent.

Ont été explicité :

- Les possibilités de participation des masseurs kinésithérapeutes via l'inscription à la plateforme nationale SAS.
- La participation des sages femmes via une sollicitation Entr'Actes (sur le modèle de la sollicitation pour la sortie Mat'Sud Alsace).
- La participation des infirmiers pour les certificats Décès (pour les IDE formés) et pour l'effectuation du Service Mobile de télémédecine (SMT) ainsi que les modalités pratiques de cette participation des infirmiers aux SNP. Un flyer de promotion du SMT a été conçu et distribué lors de cette rencontre et lors des 3 dernières soirées de l'année 2025.

Vous trouverez en annexe Le diaporama présenté ([annexe 8](#)) et le flyer SMT ([annexe 9](#)). Le Flyer BRADPITT (cf ci-dessous) participe également à la communication et à la clarification du rôle des PS non-médecins dans la prise en charge des SNP.

Le groupe de travail pluriprofessionnel (A2) a construit un document d'information sur les possibilités de recours en Soins non Programmés à destination des professionnels de santé et du grand public. Baptisé BRADPITT et schématisé par un bonhomme, ce document a été diffusé par le biais de la Newsletter de la CPTS MA en novembre 2025 avec envoi d'un mail spécifique à tous les professionnels pour savoir s'ils souhaitaient des exemplaires papier du document qui ont été commandé chez un imprimeur. L'idée est, comme ce fut le cas pour le flyer sur les Centres de Soins Non Programmés, d'assurer une diffusion Grand Public via les professionnels de santé du Flyer BRADPITT.

([annexes 10 et 11](#))

## EN L'ABSENCE DE VOTRE MÉDECIN TRAITANT, VERS QUI SE TOURNER ?

<b>Pharmacies</b> Accès direct	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tests angine/cystites avec délivrance d'antibiotiques selon le résultat</li> <li>Téléconsultation en officine</li> <li>Renouvellement d'ordonnance échue</li> <li>Délivrance de contraception d'urgence</li> <li>Vaccination</li> </ul>
<b>Kinés</b> Accès par appel au 15 ou accès direct sous conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entorse de cheville</li> <li>Cervicalgies</li> <li>Lombalgies</li> <li>BPCO</li> <li>Bronchiolite</li> </ul>
<b>Infirmiers libéraux</b> Accès direct	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vaccination</li> <li>Établissement de certificats de décès</li> </ul>
<b>Infirmiers libéraux</b> Accès par appel au 15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Téléconsultation à domicile</li> </ul>
<b>Sage-femmes</b> Accès direct	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tests cystite avec délivrance d'antibiotiques selon le résultat</li> <li>Délivrance de contraception d'urgence</li> </ul>
<b>Laboratoires d'analyses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépistage IST</li> </ul>

## EN L'ABSENCE DE VOTRE MÉDECIN TRAITANT, VERS QUI SE TOURNER ?

En plus des professionnels de santé de proximité, des structures de soins non programmés existent également sur le territoire :

- Le Service d'Accès aux Soins du Haut-Rhin (SAS 68)
  - Appel au 15
- Centre de santé CASAM :
  - 25 rue de Gunsbach, Mulhouse
  - 03 67 34 04 40
- Les Centres de Soins Non Programmés (CSNP)
  - CNSP Mulhouse :
    - 3H rue du Dr Léon Mangeney, Mulhouse
    - 03 89 35 06 05
  - CNSP Roosevelt :
    - 27 rue d'Alsace, Mulhouse
    - 03 89 32 55 41
  - CNSP Pfastatt :
    - 1 rue Henri Haeffely, Pfastatt
    - 03 89 52 80 20

En cas de doute, composez le 15.  
Ne vous présentez pas spontanément aux urgences.

Pour faire face à vos besoins de  
**SOINS NON PROGRAMMÉS**,  
en l'absence de disponibilité de votre médecin traitant,  
**TROUVEZ UN SOIGNANT RAPIDEMENT**  
(hors urgences vitales) ...

... ou comment vous faire soigner sans passer par les urgences hospitalières

## Découvrez-les nouvelles missions de vos professionnels de santé de proximité !



## J'ai besoin d'un médecin généraliste rapidement mais je n'ai pas de rendez-vous : que faire ?

J'ai l'impression que j'ai la grippe. En tout cas, j'ai mal à la gorge et de la fièvre. Qui peut m'aider ?

Moi, ça me brûle quand je fais pipi, mais je ne sais pas vers qui me tourner.

J'ai besoin d'une contraception d'urgence

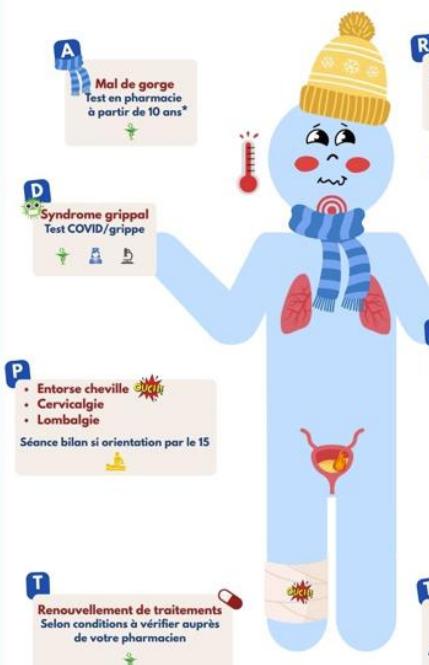
Mon ordonnance n'est plus valable et je n'ai pas trouvé de médecin généraliste.

Et moi, je me suis tordu la cheville. Comment être pris en charge sans attendre des heures aux urgences ?

Moi, c'est mon bébé qui est malade, il a une toux grasse.

Moi aussi je suis malade, mais je ne peux pas sortir de chez moi, à qui m'adresser ?

**Pas d'inquiétude, pour tous ces problèmes, BRADPITT vous propose des solutions !**



- T** Renouvellement de traitements Selon conditions à vérifier auprès de votre pharmacien
- B** Bronchiolite BPCO
- R** Rappel vaccinal et vaccinations
- A** Angine
- D** Dépistage grippe/COVID, Dépistage IST

## BRADPITT vous oriente



- P** Plainte douloureuse : entorse, lombalgie, gynécologie
- I** Infection urinaire
- T** Traitements : dépannage, renouvellement
- T** Téléconsultation

- R** Vaccination Selon recommandations, à partir de 11 ans
- B** Bronchiolite du nourrisson • BPCO Séance bilan si orientation par le 15
- P** Brûlure urinaire chez la femme Test en pharmacie\* 16 à 65 ans Sage-femme
- P** • Contraception d'urgence • Dépistage IST hommes et femmes • Consultations gynécologiques • Suivi de grossesse
- T** Téléconsultation @ Accès direct À domicile après appel du 15

### Légende

- Pharmacien
- Infirmier
- Médecin généraliste
- Biologiste
- Massieur-kiné
- Sage-femme

\* Selon le résultat du test, un traitement antibiotique pourrait être délivré



## La parole au ... groupe de travail A2 : Poursuivre les travaux sur les soins non programmés



Les derniers échanges au sein du groupe de travail montrent combien il est important de mieux faire connaître les nouvelles missions de certains Professionnels de Santé (PS). Ces missions sont encore trop méconnues, non seulement du grand public, mais parfois aussi des autres professionnels.

**L'objectif du travail du groupe A2 est de faciliter et fluidifier l'accès aux soins non programmés**, dans un contexte où les médecins traitants sont très sollicités et les urgences hospitalières encombrées.

Il ne s'agit pas de remplacer ces services, mais de leur permettre de consacrer davantage de temps et d'expertise au suivi des pathologies nécessitant leur intervention directe.

Ces protocoles – qu'il s'agisse par exemple de la prise en charge des cystites ou d'autres situations courantes – ont été construits en concertation avec les médecins. Ils sont strictement encadrés et visent à éviter l'errance des patients.

Un flyer a été réalisé par le groupe. Articulé autour de sa **mascotte BRADPITT**, il est pensé pour le grand public. D'apparence simple et accessible, derrière lui se cache un important travail collectif : chaque profession a listé ses missions, avec critères d'éligibilité et d'exclusion, afin de mieux orienter les patients et d'assurer une prise en charge de qualité.

[Découvrir le flyer](#)

**Le rôle du médecin traitant reste central et incontournable.** Les autres professionnels interviennent dans certaines situations ciblées, pour répondre rapidement à la demande des patients et désengorger les cabinets. Cette complémentarité n'est pas une concurrence mais bien une collaboration au service de la fluidité des parcours de soins.

Ensemble, continuons à renforcer la lisibilité des missions de chacun pour améliorer l'accès aux soins de nos patients.

Dans les coulisses du groupe A2 avec son porte-parole Yannick SCHAMM (IDEL) :



**HORS GROUPE DE TRAVAIL**

- **Action 06 :** Augmenter le nombre d'effecteurs du territoire de la CPTS au SAS 68. [2500€ part variable]
  - **Indicateurs :**
    - Nombre d'effecteurs N+1 supérieur à N

Effecteurs inscrits sur la plateforme nationale SAS au 14/12/2025	15/12/24	14/12/25
CPTS Mulhouse Agglomération : période du 15/12/2024 au 14/12/2025	32	49
TOTAL Haut Rhin	92	154

CPTS Mulhouse agglomération				
Date d'inscription sur la plateforme nationale SAS	MK	Médecin	Sage-femme	Total général
2023		15		15
2024		19	2	21
2025	1	12		13
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>49</b>

**5. PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE ÂGÉE SANS MT**

- **Action 08 :** Constitution d'un groupe de travail dont la mission porte sur l'étude et la faisabilité d'une prise en charge spécifique pour la personne âgée sans MT. [5000€ part variable]

- **Indicateurs :**
  - Plan d'action (état des lieux et description du dispositif)
  - Comptes-rendus de réunions, membres du groupe de travail

**➤ Groupe de travail AP3**

Interlocuteur CPTS MA : Irène BRONNENKANT

Constatant la fréquence croissante de ces situations sur le territoire, la CPTS Mulhouse Agglomération a constitué un groupe de travail autour de la problématique d'accès aux soins pour les personnes âgées sans médecin traitant (PA sans MT).

Ce groupe est pluriprofessionnel et rassemble médecins, infirmiers, pharmaciens, coordinateurs de parcours, structures d'appui (DAC, ATG, CRT) et établissements de santé.

L'objectif principal de ce groupe est d'étudier la faisabilité d'un parcours de prise en charge spécifique pour les personnes âgées dépourvues de médecin traitant, en s'appuyant sur les ressources locales et les dispositifs existants.

Les premières réunions, dont les comptes rendus sont annexés au présent rapport, ont permis d'établir un diagnostic partagé des difficultés rencontrées par les professionnels : manque de repères face à la multiplicité des dispositifs, absence de coordination formalisée, et difficultés administratives notamment autour de la mise en place d'ALD, très difficile sans médecin traitant.

Ces échanges ont conduit à la rédaction d'un plan d'action structuré en plusieurs axes :

- améliorer la connaissance des ressources,
- clarifier les procédures d'orientation,
- renforcer les liens entre structures d'appui et acteurs de terrain, et enfin,
- promouvoir des pratiques homogènes sur le territoire.

Dans le prolongement de ces travaux, le groupe a élaboré un document opérationnel intitulé « Personne âgée sans médecin traitant, quelles solutions sur le territoire de la CPTS Mulhouse Agglomération ».

Ce guide pratique propose un arbre décisionnel et des fiches d'action permettant aux professionnels de repérer rapidement les interlocuteurs et dispositifs adaptés selon la situation clinique (urgence vitale, symptôme aigu, situation stable ou complexe).

Ce support vise à fluidifier les parcours et à sécuriser les orientations des patients les plus vulnérables.

Pour faciliter la diffusion et l'appropriation de ces outils, la CPTS MA a mis en ligne sur son site internet une « boîte à outils PA sans MT » rassemblant le tableau décisionnel, les fiches ressources et les contacts utiles des partenaires du territoire, que vous trouverez grâce au lien ci-dessous :

- (<https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/documentation/boite-a-outils-demarche-daccompagnement-des-medecins-partant-a-la-retraite/>)

Ce nouvel espace en ligne constitue un levier d'information et de coordination entre professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux.

Le travail est à poursuivre dans le cadre de la filière gériatrique du GHT 12, notamment la possibilité de mettre en place des consultations de médecine générale gériatrique dans les structures hospitalières en attendant de trouver un médecin traitant en ville. ([annexe 12](#))

## 6. DIAGNOSTIC POUR LA PROJECTION DE L'OFFRE DE SOIN

- **Action 09** : Réaliser un diagnostic territorial qualitatif en collaboration avec les professionnels de santé du territoire, adhérents ou non adhérents à la CPTS, permettant de projeter l'évolution de l'offre de soin et de la population du territoire dans les prochaines années. Mise en perspective par rapport aux données quantitatives fournies par la CPAM.
  - **Indicateurs :**
    - Documents communiqués aux PS du territoire (sondage, enquêtes, bilan...)
    - Présenter la méthodologie et la synthèse du diagnostic réalisé
    - Supports utilisés

Un diagnostic territorial qualitatif et quantitatif a été réalisé en 2025 par la CPTS MA en se basant sur :

- Un état des lieux des actions réalisées entre 2021 et 2025 par la CPTS Mulhouse Agglomération et un bilan du projet de santé de cette période. ([annexe 13](#))
- Une synthèse des principaux indicateurs de santé du territoire de l'agglomération mulhousienne grâce à l'outil REZONE CPTS et différentes études régionales ou nationales. À noter que la CPAM a été sollicité pour participer à ce diagnostic mais n'a pas fourni de données à la CPTS Mulhouse Agglomération. ([annexe 14](#))

- La prise en compte des éléments Propositions de l'Assurance Maladie pour 2026 pour la partie concernant les Professionnels de santé libéraux (Propositions de l'Assurance Maladie pour 2026 Rapport au ministère chargé de la Sécurité sociale et au Parlement sur l'évolution des charges et des produits de l'Assurance Maladie au titre de 2026). **(annexe 15)**
- La sollicitation des professionnels de santé lors de 2 ateliers dédiées pendant le Colloque de juin 2025 et la kermesse de septembre 2025. **(annexe 16)**
- Une grande enquête « Construisons la suite » menée auprès des professionnels de santé de l'agglomération mulhousienne (membre ou non membre) par le biais d'un questionnaire en ligne auxquels ont répondu 139 personnes et une quinzaine d'entretien téléphonique effectué par un cabinet de conseil tiers à la CPTS MA. **(annexe 17)**

Ces différents éléments vont permettre de définir les orientations de la CPTS Mulhouse Agglomération pour les années à venir.